

AUTRES PROGRAMMES DE FINANCEMENT DE L'UNION EUROPENNE

Les subventions seront accordées par le biais d'appels à projets disponibles sur le [Portail « Funding & Tenders »](#) de la Commission européenne.

Action extérieure de l'UE (RELEX) : pour trouver comment l'UE fournit une aide humanitaire et au développement, mène des actions de politique étrangère et promeut les droits fondamentaux dans le monde.

Instrument de contrôle des équipements douaniers (CCEI) : l'instrument vise à apporter un soutien financier aux autorités douanières des États membres pour l'achat, la modernisation et la maintenance d'équipements de contrôle douanier fiables et à la pointe de la technologie.

Europe Direct (ED) : Le label EUROPE DIRECT est attribué à des structures organisant des activités d'information et d'engagement et s'engageant auprès des citoyens de manière proactive et continue afin d'assurer une plus grande appropriation du projet européen.

Europe Numérique (DIGITAL) : ce programme vise à accélérer la reprise et à favoriser la transformation numérique de l'Europe.

Programme anti-fraude de l'UE (EUAF) : vise à protéger les intérêts financiers de l'Union européenne en soutenant les actions de lutte contre les irrégularités, la fraude et la corruption affectant le budget de l'UE en fournissant des financements pour l'achat et la formation d'équipements spécialisés.

Fonds d'asile, migration et d'intégration (AMIF) : ce fond contribue à la gestion efficace des flux migratoires, à la mise en œuvre, au renforcement et au développement de la politique commune en matière d'asile, à la politique commune de l'immigration, conformément aux dispositions de l'acquis de l'Union et aux obligations internationales de l'Union et des États membres qui découlent des instruments internationaux.

Fonds de recherche sur le charbon et l'acier (RFCS) : Le Fonds RFCS (Research Fund for Coal and Steel) cofinance par des subventions des projets de recherche et d'innovation dans les domaines du charbon et de l'acier. Chaque année, le fonds soutient des projets dans des universités, des centres de recherche et des entreprises privées. Les projets financés par RFCS couvrent les procédés de production d'acier ; l'optimisation de l'utilisation et de la conservation des ressources, économies d'énergie et amélioration de l'efficacité industrielle ; la santé et la sécurité au travail ; la protection de l'environnement ; les technologies soutenant les régions charbonnières en transition ; la réduction des émissions provenant de la production d'acier.

Fonds d'innovation (2020-2030) : il s'agit de l'un des plus grands programmes de financement au monde pour la démonstration de technologies innovantes à faible émission de carbone. Ce fonds sera financé par les recettes de la mise aux enchères des quotas dans le cadre du système communautaire d'échange de quotas d'émission.

Fonds européen de défense (FED) : le fonds soutient financièrement des consortiums d'organismes de différents États membres qui entreprennent des activités de coopération dans le domaine de la recherche et du développement de produits et de technologies de défense.

Fonds pour la sécurité intérieure (ISF) : le fonds contribue à assurer un niveau élevé de sécurité dans l'Union en prévenant et en combattant le terrorisme, la radicalisation, la grande criminalité organisée et la cybercriminalité, en aidant et protégeant les victimes de criminalités et en se préparant aux incidents, risques et crises liés à la sécurité.

Instrument de contrôle des équipements douaniers (CCEI) : la création du nouveau Fonds pour la gestion intégrée des frontières (FGI) dans le contexte du cadre financier pluriannuel 2021-2027 répond à la priorité croissante et urgente d'assurer une gestion solide des frontières et la sécurité intérieure.

Instrument de gestion des frontières et des visas (BMVI) : l'instrument vise à assurer une gestion efficace et solides aux frontières extérieures de l'Union, d'assurer un niveau élevé de sécurité à l'intérieur de l'Union tout en préservant la libre circulation des personnes.

Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (NDICI) : cet instrument permettra de promouvoir le développement durable, mais aussi de faire avancer des sujets thématiques clés de la politique extérieure de l'UE, comme la protection des droits de l'homme, de la démocratie et de la société civile.

Lignes de prérogatives sociale et compétences spécifiques (SOCPL) : Les prérogatives sont des tâches résultant de pouvoirs spécifiques directement conférés par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) à la Commission européenne. Les lignes budgétaires des prérogatives gérées par la Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion traitent du dialogue social, de la mobilité de la main-d'œuvre ainsi que de l'analyse de la situation sociale, de la démographie et de la famille.

Mécanisme de protection civile de l'Union (MPUC) : il soutient les efforts des Etats membres pour protéger principalement les personnes, l'environnement et les biens (patrimoine culturel) contre l'impact de tous les types de risques naturels ou d'origine humaine (terrorisme, catastrophe technologique, radiologiques ou environnementales, la pollution marine, les urgences sanitaires) survenant à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE.

Mesures d'informations sur la politique de cohésion (IMREG) : avec l'appel à propositions "Soutien aux actions d'information relatives à la politique de cohésion de l'UE", la Commission européenne sélectionne des bénéficiaires potentiels qui produiront et diffuseront des informations et des contenus liés à la politique de cohésion de l'UE, tout en respectant la totale indépendance éditoriale des personnes concernées.

Appels à projets du Parlement européen (PE) : Le Parlement européen dispose d'une enveloppe budgétaire lui permettant de lancer des actions préparatoires et des appels à projets pilotes.

Programme anti-fraude de l'UE (EUIF) : le programme antifraude de l'Union (EUIF) encourage les activités de lutte contre la fraude, la corruption et toute autre activité illégale portant atteinte aux intérêts financiers de l'UE par le biais de subventions à l'action. L'EUIF poursuit le soutien financier (précédemment offert par le programme HERCULE III) et est géré par l'Office européen de lutte antifraude (OLAF).

Programme Euratom pour la recherche et la formation (EURATOM) : le programme poursuit les activités de recherches sur la sûreté nucléaire, la sécurité, les déchets radioactifs, la gestion du combustible usé, radioprotection et l'énergie de fusion.

Programme Douane (CUST) : le programme vise à soutenir l'union douanière et les autorités douanières, coopérant et agissant en vue de protéger les intérêts financiers et économiques de l'Union et de ses Etats membres, de garantir la sécurité et la sûreté au sein de l'Union et de protéger l'Union du commerce déloyal et illégal tout en facilitant les activités économiques légitimes.

Programme Fiscalis (FISC) : c'est un programme de coopération de l'UE qui permet aux pays participants, à leurs administrations fiscales et à leurs fonctionnaires de collaborer dans la lutte contre la fraude fiscale, l'évasion fiscale et la planification fiscale agressive.

Programme Justice (JUST) : le programme a comme objectif de contribuer à la poursuite de la mise en place d'un espace européen de justice fondé sur l'Etat de droit, l'indépendance et l'impartialité des magistrats, la reconnaissance et confiance mutuelle, et sur la coopération judiciaire, consolidant la démocratie, l'Etat de droit et la protection des droits fondamentaux.

Programme protection de l'euro contre le faux monnayage (PERICLES) : le programme prévient et combat le faux-monnayage et les fraudes connexes et préserve l'intégrité des billets et pièces en euros. Il renforce la confiance des citoyens et des entreprises dans l'authenticité des billets et des pièces, ainsi que la confiance dans l'économie de l'Union, tout en garantissant la viabilité des finances publiques.

Promotion des produits agricoles (AGRIP) : La politique de promotion des produits agricoles de l'UE (AGRIP) a pour objectif général de renforcer la compétitivité du secteur agricole de l'Union en améliorant la connaissance et la reconnaissance des systèmes de qualité de l'Union. Elle vise également à accroître la compétitivité et la consommation des produits agricoles de l'Union, renforcer leur notoriété et augmenter la part de marché de ces produits.